



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

### PROCES-VERBAL

Séance du 11 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Étaient présents :** Mme Patricia BLEIN – Mr Denis COLLOMB – Mr Gilbert BLEIN – Mme Florence DEJOIN – Mr Frédéric PETIT – Mme Jeanine RIVOLLIER – Mme Bernadette CHALANDON – Mr Philippe DUPEUBLE - Mme Odile SEVE – Mme Pascale GEY – Mr Daniel FOL- Mme Emilie TAGLIAZUCCHI -

**Absents excusés :** Mr Sylvain SANCHEZ (POUVOIR à Patricia BLEIN) – Mr Gabriel BLEIN (POUVOIR à Daniel FOL) – Mr Maxime BERGER

Madame le Maire donne la parole en début de séance à Mr Xavier de VILLELE, directeur du SMAELT afin de présenter à l'ensemble des élus le fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche.

Il est précisé que le syndicat intervient sur 410 kilomètres carrés de territoire, 47 communes dont 39 dans la Loire, 8 dans le Rhône, 34 sur la Communauté de Communes Forez Est, 10 sur la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et 3 sur la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône. Cela représente 42 000 habitants et 425 kilomètres de cours d'eau.

Les 8 bassins versants principaux sont : La Revoute, Le Bernard, Les Odiberts, Le Gourtarou, La Loire, Le Soleillant, Le Garollet et la Toranche.

Le SMAELT met en œuvre depuis 2006 une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques afin de répondre de manière cohérente et concertée aux enjeux du territoire, à l'échelle des bassins versants. Le SMAELT est administré par des élus. Ils sont nommés par les Communautés de Communes au nombre de 21 titulaires et suppléants.

Approuvé à l'unanimité des membres présents  
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2025

**1-Approbation de l'avenant N° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention conclue entre le Représentant de l'Etat et la Maire de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES pour la transmission électronique des actes au Représentant de l'Etat.

Elle précise qu'il est nécessaire de prendre un avenant à cette convention, notamment pour expérimenter le Compte Financier Unique.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

-Approuve l'avenant N° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au Représentant de l'Etat.

-Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant et tout autre document relatif à celui-ci.

#### **2-Acquisition du matériel et mobilier de l'auberge par la société l'Ail en Ch'mise – Constat d'une recette exceptionnelle au compte budgétaire 75888**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet par la société l'Ail en Ch'mise, locataire actuel de l'auberge, de procéder à l'acquisition du matériel et du mobilier.

Elle précise qu'une liste détaillée a été établie pour un montant de 8 000 euros TTC.

Madame la Maire indique qu'au vu de l'acquisition du matériel par la commune pour zéro euro comme indiqué dans l'acte de vente, cette recette sera constatée en recette exceptionnelle au compte budgétaire 75888.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

-Approuve la vente du matériel et du mobilier à la société L'Ail en Ch'mise, actuellement locataire de l'auberge, pour un prix total de 8 000 euros.

-Précise que cette somme sera constatée en recette exceptionnelle au compte 75888.

#### **3-Avis sur projet arrêté plan de mobilité des Territoires Lyonnais**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais adressé par la direction de la stratégie territoriale SYTRAL MOBILITES.

Elle précise que l'avis de l'Assemblée est sollicité.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

-Emet un avis favorable sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais adressé par la direction de la stratégie territoriale SYTRAL MOBILITES.

**Est avisé du dépôt des autorisations d'urbanisme depuis le 14 janvier 2025.**

## Comptes-rendus des commissions communales :

### - Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

#### Site de compostage :

Le 30 janvier a eu lieu la visite du site de compostage de la commune d'AVEIZE. Les élus de la commission « gestion et traitement », référents de sites de compostage et référents des bâtiments de la CCMDL étaient conviés. Les référents de la commune d'AVEIZE indiquent qu'ils passent en moyenne 15 minutes par semaine pour le brassage et la vérification du bac d'apport. Un sécateur pourrait être mis à disposition du bac d'apport car difficultés de découper en morceaux.

Il serait utile de faire affichage sur les sites de compostage d'une note pour éviter le dépôt de produits carnés. Il est remarqué qu'il y a un meilleur fonctionnement lorsque les bacs sont installés à proximité des conteneurs à poubelles. 30 sites ont été installés en 2024, 30 autres seront déployés prochainement.

Une rencontre sur la commune de SAINT CLEMENT est prévue le 21 mars en présence de Maud CHOLLET, du référent de la commune et de l'agent technique.

#### Commission « solidarités actives » :

Une réunion de la commission « solidarités actives » s'est déroulée le 15 janvier à CHEVRIERES.

##### Différents points ont été abordés :

##### **-Maison Sport Santé Monts du Lyonnais :**

**Objectifs :** Accompagner en proximité les patients atteints d'affection de longue durée, de maladies chroniques ou en risque de perte d'autonomie, quel que soit leur âge ou leur état de santé vers une pratique d'activité physique adaptée à but thérapeutique.

##### **-Service numérique de la CCMDL :**

Le service numérique des Monts du Lyonnais est un espace dédié à l'innovation, à l'apprentissage et à l'accompagnement dans le domaine du numérique. Il s'adresse à tous les publics : jeunes, adultes et seniors.

##### **-Mobilité :**

**-Bilan du transport solidaire :** Une légère augmentation du nombre d'inscrits mais surtout un nombre plus important de personnes inscrites qui n'ont pas utilisé le service par rapport aux années précédentes.

##### **-Demandes de soutien financier :**

**Solidair-aidants :** Les élus proposent de mettre à délibération du conseil communautaire une subvention exceptionnelle à verser de 20 000 euros à l'association.

**Centre socioculturel Archipel :** Présentation de la demande de soutien pour accéder à un financement LEADER dans le cadre de la création d'une antenne de formation.

### -Compte- rendu formulé par Odile SEVE :

#### **-Gestion des déchets :**

Le déploiement sur la commune de SAINT CLEMENT des colonnes semi-enterrées devra avoir lieu à l'automne 2025 pour un démarrage effectif en 2026.

#### **Point sur les déchets :**

- Ordures ménagères : 4 927 tonnes / an
- Tout venant déchetterie : 1 400 tonnes/an
- Refus de tri : 362 tonnes/ an

### -Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Suite à la réunion de la commission « Jeunesse/enfance » du 10 février, un temps fort aura lieu du 04 mars au 05 avril 2025, sur le thème les journées de l'enfance dans les Monts du Lyonnais. Le programme complet est indiqué sur le site « cc-mdl.fr ».

Un forum sur le handicap organisé par l'association « deux ptits pas pour demain » aura lieu les 26 et 27 septembre prochain.

A partir de l'exercice 2025, les assistantes maternelles et Maisons d'Assistants Maternelles recevront une redevance ordures ménagères.

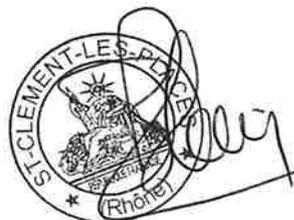
Le cyclo des Monts (Mai en vélo) aura lieu le samedi 24 mai. Il n'y aura pas d'arrêt sur notre commune. Le circuit sera de 40 kilomètres, soit 20 kilomètres le matin et 20 kilomètres l'après-midi. Un élu se chargera d'expliquer le cyclo des Monts aux élèves de l'école.

#### Questions diverses :

- Est informé par l'avocat de défense de la commune d'une possible saisie de la Cour de Cassation d'un pourvoi contre la commune concernant le contentieux « Chemin du Truchet ».
- Après échange avec le Conseil Municipal, il est envisagé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.
- La société REFLEX-ENVIRONNEMENT a été retenue afin de conduire les différentes missions nécessaires à la constitution de l'évaluation environnementale de la révision de notre PLU. Le montant de cette prestation s'élève à 9 990 euros TTC.
- Les services déchets de la CCMDL ont adressé un devis pour la fourniture de colonnes semi-enterrées pour recevoir les ordures ménagères, le tri sélectif et le dépôt du verre. La proposition de prix s'élève à la somme de 18 537.60 euros TTC. Un devis estimatif devra être demandé pour la réalisation de la plateforme pour l'installation des conteneurs. La somme de 1 800 euros par colonne posée sera attribuée à la commune à l'issue des travaux et du règlement des factures.
- Une rencontre a eu lieu avec le cabinet Juste Milieu, architecte, afin de présenter les plans topographiques des lots à construire lieu-dit « La Combe ». Ce projet est à l'état d'études.
- Une réunion a eu lieu en Visio le 10 février avec la société MANERGY retenue pour réaliser une étude sur le réseau de chaleur. Une rencontre est prévue en Mairie le lundi 17 mars à 18H avec les élus de la commission « Bâtiments » afin de connaître le chiffrage précis de ce projet.
- Il est fait part de la demande d'un passionné d'oiseaux sauvages pour installer, à titre gracieux dans le clocher, des nichoirs pour l'accueil d'un rapace nocturne, l'effraie des clochers. L'effraie des clochers aurait un accès uniquement à son nichoir et le reste du bâtiment sera inaccessible aux pigeons. Un rendez-vous sera proposé afin d'échanger à ce sujet avant toute prise de décision.
- Est avisé des remerciements des agents communaux pour l'attribution des chèques cadeaux OSER à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Un rendez-vous est fixé avec l'association ELM MOTORSPORT le 15 février en Mairie afin d'échanger sur le projet de passage sur les voies communales de véhicules de sport.
- Permanence parlementaire mobile : Rencontre du 12 février avec Fabienne TIRTAUX, suppléante du Député Thomas GASSILOUD, des bénévoles et danseurs de K DANSE afin de découvrir l'activité.
- Echange sur la vie du village : La démarche performancielle sur l'éclairage public avec le SYDER, le projet de réaménagement du Centre Bourg...
- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 11 mars 2025.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Florence Dejoin', written over a horizontal line.